



Résultats de la réunion des Ministres du Travail & de l'Emploi du G7 de 2019

Paris, 13 juin 2019

Points essentiels :

- L'envergure de la Ministérielle confirme le regain et l'extension du rôle du G7 au cours de ces dernières années. ;
- Une déclaration tripartite, une toute première au niveau du G7, qui représente un engagement fort vis-à-vis du dialogue social proprement dit ;
- « L'appel à l'action » du G7 en faveur d'une réduction des inégalités associé à une plus grande cohérence entre les politiques du commerce et de l'investissement et celles de l'OIT, un engagement en matière de protection sociale universelle ;
- Pourtant, la dynamique des salaires et le rôle des institutions du marché du travail pour réduire l'écart entre salaire et productivité sont passés sous silence ;
- En matière de responsabilité des entreprises dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, engagement de renforcer les ressources des points de contact nationaux de l'OCDE et leur fonction de recours ;
- En ce qui concerne l'avenir du travail et la numérisation, il est fait référence à la « transition juste » comme un objectif d'action, à l'engagement en faveur du « travail décent dans l'économie des plates-formes » et à une approche de l'intelligence artificielle « axée sur l'humain » ;
- Au sujet de l'égalité des sexes, engagement en faveur d'un ensemble de mesures à caractère législatif et politique.

Synthèse

La réunion de 2019 des Ministres du Travail et de l'Emploi du G7, intitulée « G7 Social », sous la présidence française, s'est tenue à Paris les 6 et 7 juin 2019. Tenue avant le Centenaire de l'OIT et confirmant son engagement en faveur de la « justice sociale », la Ministérielle a adopté un Communiquéⁱ s'appuyant sur l'objectif global de la Présidence française qui est de réduire les inégalités.

Une déclaration tripartiteⁱⁱ a également été adoptée entre les Ministres du G7 et les quatre organisations internationales de partenaires sociaux participant au processus du G7ss : l'OIE (Organisation internationale des employeurs) et le BIAC (Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE) pour les employeurs, la CSI (Confédération syndicale internationale) et le TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) pour les syndicats. Ce texte est la toute première initiative dans le cadre du G7 et à ce titre, on ne peut que s'en réjouir. Il préconise un suivi et un approfondissement des questions soulevées.

Le L7 a tenu ses propres réunions au Centre de l'OCDE immédiatement à la suite de la Ministérielle du G7 et a eu notamment des consultations bilatérales avec le Ministre

français du Travail et le Sherpa du G7 ainsi qu'avec le Secrétariat de l'OCDE et d'autres groupes d'engagement (B7, C7 et W7). C'est à cette occasionⁱⁱⁱ que furent diffusés les Principaux messages du L7 à la Présidence française du G7.

L'accent mis par la Ministérielle sur la numérisation, l'avenir du travail et l'égalité hommes-femmes s'inscrivait dans le prolongement des deux dernières réunions des Ministres de l'Emploi du G7 à Turin en 2017^{iv} et à Montréal en 2018^v et des récentes publications phares de l'OIT (rapport de la Commission sur l'Avenir du travail^{vi}) et des rapports de l'OCDE (Vers le numérique,^{vii} Perspectives de l'Emploi^{viii} et Recommandations sur l'intelligence artificielle^{ix}).

Cependant, la Ministérielle a élargi son périmètre pour y inclure d'autres questions et notamment la responsabilité des entreprises dans les chaînes mondiales d'approvisionnement (thème central du G7 allemand en 2015^x) et la cohérence entre le système de l'OIT et les systèmes d'échanges et d'investissement ce qui est une nouveauté dans le cadre d'une réunion ministérielle sur l'emploi.

Le vaste périmètre et l'ambition de la Ministérielle confirment le renouveau, voire l'extension, du rôle du G7 dans la coopération internationale et la coordination des politiques au cours de ces dernières années. Comme toujours avec ce genre de forum, il reste à savoir si le langage et les intentions du communiqué se transformeront en actions concrètes et recevront un soutien lors du Sommet des Chefs d'État du G7 à Biarritz les 26 et 27 août 2019.

Commentaires spécifiques sur le Communiqué

Le Communiqué commence par un engagement et un « appel à l'action » en faveur de la réduction des inégalités. Les Ministres préconisent en effet une plus grande cohérence entre l'OIT d'une part et les politiques de commerce et d'investissement et les institutions financières internationales d'autre part (Ch. A #4-18). De bons objectifs sont proposés pour contribuer à combler les lacunes du cadre multilatéral déjà mises en évidence il y a 20 ans. Toutefois le texte ne mentionne pas les résultats concrets attendus et se limite à des intentions et des aspirations (sans recommander explicitement la mise en œuvre contraignante des normes internationales du travail). Le mandat de l'OIT/l'OCDE sur la protection sociale (#10-11) eu égard aux travaux du FMI sur les dépenses sociales (#8) fait exception.

Il convient de signaler cependant que dans cette section, les Ministres font une référence symbolique à la « **transition juste** » comme un objectif politique en matière d'Avenir du travail, qui a été une revendication principale du L7 ces dernières années (#18). Il n'est pas précisé comment elle devrait être appliquée et à quelles transformations. Le L7 peut s'en servir comme point de départ pour formuler des suggestions plus concrètes.

Alors que l'accord tripartite s'engage résolument en faveur du dialogue social proprement dit, dans le Communiqué les références au dialogue social, à la négociation collective ou aux syndicats, se font rares. On est censé traiter la question de l'avenir du travail « en vue de protéger, responsabiliser les *individus* et leur permettre de s'exprimer » (#6). Une vision complémentaire de la population active et de sa représentation dans son ensemble aurait été utile.

Cependant, la **dynamique des salaires et l'écart entre salaire et productivité** en particulier ne figurent pas dans ce premier chapitre traitant tout particulièrement des inégalités ni dans l'ensemble du Communiqué ce qui est très surprenant étant donné que la Ministérielle prévoyait de mettre l'accent sur les inégalités. Cela nourrit l'impression que la lutte contre les inégalités passe par un meilleur accès à la formation et aux filets de protection sociale uniquement, en fermant les yeux sur la nécessité de salaires équitables et décents – notamment par l'intermédiaire d'institutions du marché du travail fortes – et de résultats du marché du travail contribuant à la réduction des inégalités *avant* même que la redistribution n'entre en jeu. Il y a là aussi un contraste avec les engagements passés du G20 concernant la réduction des inégalités au moyen des salaires et la part du revenu du travail, tout spécialement en 2015 lorsque les priorités du G20 en matière d'action publique portaient sur la part de revenu du travail et les inégalités.^{xi}

Néanmoins, les Ministres ont pris un engagement important en faveur de la **protection sociale universelle** (Ch B. #1-13) dont on ne peut que se réjouir car il s'agit de la toute première déclaration de la sorte au niveau du G7. En ce qui concerne le dialogue sur l'action à mener pour l'Avenir du travail (Ch. C #1-13), les Ministres s'inscrivent dans le prolongement des précédentes réunions ministérielles du G7 de Turin en 2017 et de Montréal en 2018, en s'engageant à améliorer l'accès aux compétences et à la requalification des travailleurs avec la compilation des « Réponses du G7 pour s'attaquer au déficit de compétences numériques » (à la suite de la diffusion des Perspectives de l'OCDE sur les compétences^{xii}) et à soutenir le Forum du G7 sur l'Avenir du travail accueilli par l'OCDE. S'agissant précisément des compétences, les problèmes rencontrés au niveau régional et du financement, n'ont pas été examinés. Le G7 reconnaît également les difficultés posées par le fait que la moitié de la population mondiale se trouve dans l'économie informelle (#5).

En matière de **responsabilité des entreprises**, les Ministres s'engagent fermement à renforcer les mécanismes permettant d'avoir **accès à un recours** et notamment les Points de contact nationaux dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Ch. A #19-25). Cette initiative est vraiment la bienvenue et pourrait contribuer à accélérer la concertation à l'OCDE sur les mesures à prendre, et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des PCN, en particulier grâce au Plan du TUAC en 15 points pour les Points de contact nationaux.^{xiii} L'accès aux recours est en effet apparu comme une faiblesse dans le fonctionnement des PCN en raison du fait que bien souvent ils n'ont pas réussi à offrir cet accès. Dans leur déclaration de 2015, les dirigeants du G7 reconnaissaient déjà la responsabilité qui leur incombait de « promouvoir les droits des travailleurs, des conditions de travail décentes et la protection de l'environnement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement ». Ils se sont engagés à renforcer les « mécanismes permettant d'avoir **accès à des recours et notamment les Points de contact nationaux** »

Les engagements de la Ministérielle en faveur du « **Travail décent dans l'économie de plateformes** » sont également encourageants et occupent une grande part du Communiqué (Ch C. #5-9). Les Ministres recommandent à l'OIT et à l'OCDE de travailler ensemble afin de recenser les « *failles de l'économie de plateformes en termes de travail décent, notamment dans le travail en réseau numérique et dans l'économie du 'clic', et de recommander d'éventuels moyens d'action* ». Ils « *insistent sur l'importance des*

conditions de travail décentes pour les travailleurs des plateformes. Nous sommes persuadés à cet égard que la vulnérabilité des travailleurs des plateformes est un élément essentiel à prendre en considération pour assurer des conditions de travail décentes ». Le chapitre fait largement référence aux « emplois de qualité » et à la « voix des travailleurs » (#3). Mais le texte reste évasif sur l'application indispensable de la réglementation et de la couverture réglementaire des travailleurs de plateformes. La notion même de « formes atypiques d'emploi » n'est pas reconnue, les raisons des disparités en matière de protection sociale ou des obstacles au dialogue social ne sont pas expliquées. Pourtant, les « outils novateurs » comme « des codes de conduite volontaires » sont bien accueillis par les Ministres. Mais ces engagements ne sont pas mis en évidence parmi les principaux résultats de la Ministérielle.

Dans le prolongement de la présidence canadienne du G7 l'an passé, les Ministres ont pris aussi de nouveaux engagements en ce qui concerne l'intelligence artificielle (Ch. C #4) et l'égalité homme-femme (Ch. D #1-16).

S'agissant de l'**IA**, les Ministres sont favorables à une « *approche axée sur l'humain* » dans l'esprit de la Recommandation de l'OCDE sur l'intelligence artificielle adoptée à la Réunion Ministérielle du Conseil de l'OCDE (qui mentionne la transition équitable et le dialogue social parmi les moyens d'action du marché du travail et insiste sur les aspects relatifs aux données et à la sécurité dans le monde du travail^{xiv}).

En ce qui concerne l'**égalité hommes-femmes**, les Ministres soutiennent le travail du Conseil consultatif du G7 sur l'égalité des sexes (auquel le L7 ne participe pas encore) et surtout s'engagent à « *promouvoir la mise en œuvre effective des politiques et mesures législatives* » sur un éventail relativement large de questions : ségrégation sur le marché du travail, programmes en matière de compétences et d'apprentissage visant à accroître l'employabilité des femmes, accès des femmes aux emplois bien rémunérés et de grande qualité et à l'enseignement et aux emplois dans les domaines des Sciences, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques,^{xv} l'entrepreneuriat des femmes, un meilleur partage des responsabilités au niveau du foyer et de la garde des enfants, les différences entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale grâce à la disponibilité de services publics de qualité pour la garde des enfants, le congé paternel rémunéré, l'écart salarial entre hommes et femmes (pour les femmes qui reprennent le travail après un congé de maternité ou un congé parental), le dialogue social en faveur de lieux de travail où règne une plus grande égalité entre hommes et femmes, la transparence des salaires et l'égalité homme-femme, la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de décision aussi bien dans le secteur public que privé. Alors que la liste des indices politiques est exhaustive des orientations plus claires seraient les bienvenues pour avancer sur la manière de réduire les écarts salariaux entre hommes et femmes (au moyen également de la fixation de planchers salariaux, de négociations collectives, etc.) et sur les moyens de mieux mettre en œuvre des cadres de transparence ou des contingents

-
- ⁱ https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/g7_social_communique_and_outcomes_final.pdf
- ⁱⁱ https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/g7_social_tripartite_declaration_final.pdf
- ⁱⁱⁱ <https://tuac.org/news/17-trade-unions-release-key-demands-for-the-french-g7-presidency/>
- ^{iv} <https://tuac.org/news/17-g7-labour-summit-just-transition-principles-must-underpin-future-work/>
- ^v <https://tuac.org/news/17-key-demands-for-the-canadian-g7-presidency-principales-revendications-du-17-a-la-presidence-canadienne-du-g7/> & <https://tuac.org/news/17-evaluation-of-the-outcomes-of-the-g7-innovation-and-employment-ministerial-meeting-2018/>
- ^{vi} <https://www.ituc-csi.org/ILO-Global-Commission-Future-of-Work-Report-Centenary>
- ^{vii} <https://tuac.org/news/outcomes-of-the-oecd-going-digital-first-phase-shaping-policies-rather-than-the-digital-transformation-itself/>
- ^{viii} <https://tuac.org/news/oecd-employment-outlook-calls-for-a-transition-agenda-that-works-for-all-and-to-tackle-the-misclassification-of-workers/>
- ^{ix} <https://tuac.org/news/oecd-recommendation-on-artificial-intelligence-calls-for-a-fair-transition-through-social-dialogue/>
- ^x International Union Bodies Welcome G7 Pledges on Supply Chains, Climate and Tax 09/06/2015 https://members.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/10/91/document_news.phtml
- ^{xi} *“La tendance à long terme de l’accroissement des inégalités dans un grand nombre d’économies du G20 a une incidence négative sur la croissance actuelle et potentielle et est incompatible avec l’objectif visé par nos dirigeants d’une croissance forte, durable et équilibrée. Cette tendance a souvent été associée à une croissance lente des salaires par rapport aux gains de productivité et une baisse ou une stagnation de la part du revenu du travail dans certains de nos pays. C’est pourquoi il est important de lutter contre les inégalités tant pour renforcer la croissance économique que pour répondre à notre priorité à savoir créer de meilleurs emplois dans des sociétés plus inclusives. Afin de s’attaquer au problème de l’accroissement des inégalités et si nécessaire, de la baisse de la part du revenu du travail, nous convenons de mettre en place un ensemble de mesures adaptées à nos circonstances nationales et comprenant notamment l’amélioration des mécanismes de fixation des salaires, la mise en place d’institutions pour le dialogue social, de systèmes de protection sociale, des services de l’emploi et des politiques actives du marché du travail. Nous approuvons les priorités d’action ci-jointes, sur les inégalités et la part du revenu du travail (Annexe 1). Nous en tiendrons compte lors de l’élaboration de nos politiques du travail et de l’emploi et attendons avec intérêt d’en examiner l’avancement de la mise en œuvre au cours des prochaines années ».*
- <http://www.g20.utoronto.ca/2015/150904-labour.html> & Policy Priorities on Labour Income Share and Inequalities (Priorités d’action du G20 en ce qui concerne la part du revenu du travail et les inégalités) <http://www.g20.utoronto.ca/2015/G20-Policy-Priorities-on-Labour-Income-Share-and-Inequalities.pdf> & G20 recognises inequality as risk to growth – L20 calls for national action plans on jobs and wages (Le G20 reconnaît l’inégalité comme étant un risque pour la croissance – Le L20 préconise des plans d’action nationaux pour les emplois et les salaires) 16/11/2015 https://members.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/5D/document_news.phtml
- ^{xii} <https://tuac.org/news/oecd-skills-outlook-2019-tuac-secretariat-assessment/>
- ^{xiii} https://members.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/10/99/document_doc.phtml
- ^{xiv} <https://tuac.org/news/oecd-recommendation-on-artificial-intelligence-calls-for-a-fair-transition-through-social-dialogue/>
- ^{xv} science, technologie, ingénierie et mathématiques.